

Libres penseurs.

Une locution est passée en usage, et l'on perd sa peine à lui barrer la route. Les athées s'intitulent libres-penseurs ; ils nous ont volé cette qualification. C'est nous qui sommes vraiment des libres-penseurs. Notre obéissance est guidée par la raison ; notre croyance est affranchie de l'esclavage des passions, de celui du respect humain, de celui de la tyrannie ; elle peut souffrir, mourir, mais elle n'abdique jamais la liberté des enfants de Dieu. (1)

FORMULE A RÉCITER PENDANT
LE SALUT DU TRÈS SAINT SACREMENT
EN RÉPARATION DES BLASPÊMES, DES IMPIÉTÉS
ET DES SACRILÈGES.

Le prêtre, après avoir donné la bénédiction avec le Saint-Sacrement, le dépose sur l'autel, se met à genoux sur le plus bas degré et récite à haute voix ces louanges que les fidèles doivent répéter une à une à sa suite :

Dieu soit béni !

Béni soit son saint nom !

Béni soit Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme !

Béni soit le nom de Jésus !

Béni soit son Sacré-Cœur !

Béni soit Jésus dans le Très Saint-Sacrement de l'autel !

Béni soit l'auguste Mère de Dieu, la très sainte Vierge Marie !

Béni soit sa sainte et immaculée conception !

Béni soit le nom de Marie, vierge et mère !

Béni soit Dieu dans ses anges et dans ses saints !

Ind. d'un an, *toties quoties*, à ceux qui récitent, même privés, ces louanges avec un cœur contrit, (Pie VII, 13 juill. 1801)

Ind. plénière une fois le mois, aux conditions ordinaires, à ceux qui récitent ces acclamations, durant un mois entier, au moins une fois par jour. (Pie IX, 8 août 1849)

Ind. de deux ans à ceux qui récitent ces mêmes louanges publiquement, après la messe ou le salut du Saint Sacrement. (Léon XIII, 2 février. 1897)

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

Permis d'imprimer,

† Louis-Nazaire Arch. de Cyrène

Administrateur.

Cette belle pratique de dévotion, qui commencera à partir du premier dimanche du carême inclusivement, a pour but principal la réparation des blasphèmes, des impiétés, des sacrilèges

(1) S. R. de Cambrai.